

CAR - RMS

LES DEUX LITRES DU MANS

Dimanche 30 avril 2023

Date limite d'inscription 8 avril 2023

Nom et prénom du conducteur :

.....

Je souhaite engager la moto :

Marque :

Type :

Cylindrée :

Année modèle :

Immatriculation :

Assurance :

N° de police :

N° permis de conduire :

Engagement :

Pour une moto 10 € sans repas :

Pour une moto 30 € comprenant 1 repas :

Ou pour un side-car 50 € comprenant 2 repas :

Repas supplémentaire à 22 € x =

Repas enfant jusqu'à 10 ans : 10 € x =

.....

Total :

Bulletin d'inscription, chèque à l'ordre du CAR Le Mans et copie de l'assurance du véhicule à envoyer par courrier postal pour le 8 avril 2023

Le pilote doit être en conformité avec la loi (permis de conduire) et respecter les règles de bonne conduite (courtoisie, vitesse maximale de 50 km/h, alcoolémie).

La machine engagée doit être en conformité avec la loi (bon état de conservation ou de restauration, immatriculation, assurance :

envoyer le certificat d'assurance),

posséder un **extincteur** en état et un

rétroviseur.

Les motards doivent porter un casque rigide (pas en cuir) et des gants.

Nous fournirons **le bidon de 2 litres mais pas l'essence, ni le tuyau, ni les supports** qui devront être efficaces.

Les voitures de sécurité peuvent sortir à tout moment, il est interdit de les dépasser.

Tout engagement est définitif et non remboursable sauf cas exceptionnel.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la manifestation les véhicules ne respectant pas ces recommandations ou les indications des signaleurs.

Il est interdit de fumer sur les parcs.

Les dossiers incomplets ou non lisibles (adresse mail par exemple) ou présentant des erreurs ne seront pas pris en compte par les organisateurs.

Je soussigné : Nom : Prénom : Club :

Adresse : Code postal : Localité :

Tél. fixe : Tél. portable : e-mail :

J'aurai les documents et matériels prévus et j'autorise les organisateurs à utiliser les informations ci-dessus ainsi que les photos qui seront prises pour communiquer.

Signature